

QUELQUES NOUVELLES DU CE

Août 2016

Présents pour la CGT : Christophe Van Mullem (Filière Lille), Isabelle Debraye (Amiens), Cornet Philippe (Filière Lille), Laurence Carpentier (Lille), William Maunier (Nancy), Cyril Pinato (Filière Strasbourg), Annabelle Igier (Reims) Olivier Bouillon (Nancy)

Représentant syndical : Thierry Chauffour (Besançon).

✓ PREAMBULE

Le 8 juillet dernier, nous étions réunis pour un CE qui sentait déjà un peu les vacances. Aujourd'hui, nous sommes dans cette même salle pour un CE, synonyme cette fois de reprise. Entre ces deux dates, beaucoup d'entre nous ont pu prendre un repos bien mérité et penser à autre chose pour revenir gonflé à bloc afin d'affronter les défis d'une rentrée qui s'annonce difficile. Il serait faux de penser que pendant cette trêve estivale, il ne s'est rien passé. Nous vous proposons un rapide tour d'horizon de ces événements, chers à nos cœurs de Cégétistes.

Et tout d'abord la promulgation de la loi « travail » après une adoption parlementaire à coups de 49.3 et en dépit de l'opposition d'une large majorité de Français. L'inversion des priorités, la primauté donnée à l'accord d'entreprise conduira à un recul sans précédent des droits des salariés. Croire que dans une petite entreprise, les représentants du personnel pourront véritablement peser est une ineptie et un blanc-seing donné aux patrons. Nous ne l'accepterons pas.

Autre signe lancé à tous les travailleurs, la validation par la ministre du travail du licenciement d'un délégué CGT d'Air France et ce contre l'avis de l'inspection du travail. Le plus cynique est que cette décision est arrivée hors délai amplifiant encore son aspect partisan et revanchard.

L'été a également été marqué par un événement social important, le renvoi en correctionnelle de la personne morale France Télécom et de trois ex-dirigeants du groupe dont l'ex-PDG et le DRH pour harcèlement moral. Quatre hauts cadres devraient également être jugés pour « complicité de harcèlement moral ». Précisons que Delphine Ernotte n'est pas concernée par l'aspect judiciaire de cette affaire même si elle était et

nous ne l'oublions pas, cadre-dirigeant de France Télécom. Cette décision fait suite au dépôt d'une plainte d'un syndicat en 2009. L'enquête a permis de confirmer ce que les représentants du personnel dénonçaient alors depuis des mois, à savoir la mise en place d'une gestion d'une extraordinaire brutalité. L'affaire France Télécom a fait date. La vague de suicides de salariés de l'entreprise entre 2006 et 2010 dont une partie sur leur lieu de travail n'est que l'aspect le plus visible et le plus dramatique d'un mal-être sans précédent qui a touché des milliers de personnes qui du jour au lendemain ne se reconnaissaient plus dans leur entreprise. La France entière a été profondément choquée et quelle que soit l'issue du jugement, le syndrome France Télécom restera pour longtemps l'exemple de ce qu'une entreprise ne doit pas se permettre dans un pays démocratique. La fin ne justifie pas les moyens, une entreprise ne doit pas être seulement une machine à produire de la richesse.

En tant que salariés, citoyens et en ce qui nous concerne, syndicalistes, nous sommes extrêmement concernés par ces affaires et l'évolution du champ social dans notre pays. Mais revenons à France Télévisions où l'été s'est déroulé sans heurt apparent.

Les élus du CCE ont voté le 12 juillet une motion contre les orientations stratégiques présentées par Delphine Ernotte en mai dernier. Les élus s'interrogent notamment sur le déséquilibre financier du projet. Pour atteindre l'équilibre nécessaire, la Présidente prévoit un nouveau plan d'économie de 70 millions d'euros dont 50 millions sur la masse salariale via le non remplacement de 500 départs en retraite soit un sur deux. Le PDV Pflimlin n'aura donc pas suffi. Force est de constater que le modèle économique de France Télévisions n'est toujours pas consolidé et que la réduction des effectifs reste la variable d'ajustement d'un projet une fois de plus mal ficelé. Est-ce ainsi que Delphine Ernotte entend rétablir la confiance des salariés ? Nous l'avons déjà dit ici, la confiance ne se décrète pas, elle existe lorsque les salariés ont le sentiment d'être pleinement associés au projet de l'entreprise. Or dans de nombreux services, c'est le sentiment inverse qui s'est installé. Le malaise exprimé par les documentalistes, en particulier à Nancy, n'est qu'un exemple parmi d'autres.

Cette motion met également en exergue le manque d'information des élus du CEE. Ceci concerne tout le projet de réforme et en particulier celui de France 3 en régions. Si effectivement la consigne de François Hollande à Delphine Ernotte est de populariser la réforme territoriale et de tendre à un alignement des périmètres de diffusion sur les nouvelles régions, les personnels ont du souci à se faire. Ceci n'a en outre rien à voir avec un projet d'entreprise cohérent mais répond seulement à un diktat politique. Est-ce notre mission ?

Enfin, nous voudrions rendre un hommage à notre camarade Marie Jorisse disparue au début du mois. Déléguée CGT, elle était aussi très impliquée dans les Instances Représentatives du Personnel dans le pôle sud-ouest et au CCE, très impliquée aussi dans la problématique des inégalités homme/femme. Elle était une femme d'engagements qui aimait et défendait notre entreprise.

Merci Marie, nous ne t'oublierons pas.

✓ **SYNTHESE DES RAPPORTS ANNUELS 2015 DES MEDECINS DU TRAVAIL PAR LE DR PHILIPPE CASANOVA, MEDECIN COORDINATEUR FTV**

En réunion de préparation, nous avons rédigé une motion des élus du CE pour dénoncer le fait que nous n'avons pas reçu le rapport annuel 2015 de la médecine du travail du Nord-Pas-de-Calais, alors qu'il s'agit d'une obligation légale, et rémunérée par l'entreprise. De plus, nous souhaitons demander l'élaboration d'une trame unique pour ces rapports, actuellement non harmonisés d'une antenne à l'autre, et au contenu plus qu'exhaustif selon les médecins qui les remplissent.

Or, Le médecin coordinateur a démarré le point en admettant lui-même que les documents fournis en l'état actuel aux élus ne permettent aucune lisibilité, analyse et recherche de solutions.

Toutefois, notons que le médecin de l'antenne d'Alsace a rendu un rapport un peu plus étoffé, avec commentaires et observations sur l'existence de risques particuliers à nos conditions de travail et préconisations :

- exposition au stress répétée et à une « forte charge psychosensorielle et mentale », dues à la diffusion de nos émissions en direct et à la réalisation quotidienne de journaux télévisés. Une approche psycho-ergonomique du travail met pour elle en relation l'apparition possible de fatigue mentale, de Troubles Musculo-Squelettiques, ainsi que d'autres pathologies tels que tension artérielle, troubles du sommeil, dépression, et désordres métaboliques.

De plus, la problématique de la planification et de l'organisation au travail demeure prégnante pour certaines catégories de salariés, qui se plaignent de répercussions péjoratives sur leur vie privée. La répétition de situations problématiques peut engendrer anxiété et souffrance au travail, générant des situations conflictuelles avec l'encadrement. A noter que de ce fait, les encadrants sont parfois eux-mêmes en situation de souffrance au travail.

Le médecin précise que la baisse éventuelle des arrêts maladie, dont le motif est une souffrance au travail, n'est pas un bon indicateur de RPS. En effet, les arrêts d'une durée inférieure à 30 jours et / ou itératifs ne sont pas pris en compte dans les données du rapport !...

Le médecin conclut en notant que pour lui le recours au travail à temps partiel représenterait une solution pour gérer vie professionnelle et vie privée, notamment dans des situations difficiles.

- exposition à des champs électromagnétiques dangereux pour la santé en cas de mauvaise utilisation de l'AVIWEST, ou d'ignorance des règles de sécurité sur ce matériel. Le médecin incite fortement la direction à informer et à former correctement des personnels exposés.

- risque routier accru pour les équipes se rendant quotidiennement sur les lieux de tournage.

A noter : il y a eu un bon travail réalisé à l'antenne de Reims par une ergonome de la DDSQVT de façons à équiper les écrans par exemple avec des bras articulés, et éviter les risques de TMS.

Les élus ont demandé que ces « bonnes pratiques » soient partagées entre les différentes antennes du pôle, pour profiter à tous les salariés.

Éclairages et état des lieux sur la médecine du travail par le médecin coordinateur :

Il nous a expliqué que le contenu obligatoire des rapports annuels de médecine du travail était édicté par un arrêté de 1979, et que cela n'avait plus vraiment de connexion avec les exigences et réalités actuelles en matière de médecine du travail, notamment sur la prévention des Risques Psycho-Sociaux. De plus, il nous a expliqué qu'en régions, dans les services inter-entreprises de médecine du travail (type ASMIS), un médecin du travail devait suivre 5000 personnes ! Autant dire que dans ces conditions, la « prévention primaire » était quasiment impossible.

La médecine du travail est une activité de service publique qui a été déléguée par l'État à des associations Loi 1901, auquel il donne un agrément. FTV paye une cotisation par salarié, pour l'exercice des différents services de médecine du travail, dont la rédaction des rapports annuels. Mais si les rapports ne sont pas fournis, FTV ne peut pas payer (c'est un service public), elle ne peut qu'émettre une plainte. Nous avons suggéré de changer de centre de médecine du travail pour le NPC puisse qu'il ne remplit pas ses obligations. Le médecin coordinateur nous a répondu que malheureusement, les centres reçoivent un agrément de l'État par zone géographique, et qu'en général il n'y a pas de choix entre plusieurs « prestataires » pour une même zone... La DRH du pôle nous assure que de son côté elle a relancé de nombreuses fois les médecins ne remplissant pas leurs obligations, sans succès. Nous avons suggéré alors que la direction se saisisse de la DIRECCTE, puisqu'elle fait l'interface entre le service public demandé et l'État.

Le Docteur Casanova nous a ensuite expliqué que la nouvelle loi Travail prévoyait un document unique, simplifié, et informatisé, et cela au plus tard au 1^{er} janvier 2017 si cette loi est maintenue. Pour lui, cela permettrait de sortir plus facilement des statistiques, que médecins, élus et entreprises soient mieux informés, et mieux à même de préserver la santé des salariés. Puisque la mission de la médecine du travail est bien que la santé du salarié ne soit pas altérée par le travail. Nous nous réjouissons de l'émergence d'un document unique, mais encore faudrait-il que les médecins les remplissent, et que « simplification » ne fasse pas de ce rapport « nouvelle formule » une coquille vide.

Pour le médecin coordinateur, une autre nouveauté prévue par cette loi est la pleine responsabilité du médecin sur la surveillance qu'il choisit de mettre en place, salarié par salarié, alors que ce n'est pas le cas actuellement. Il sera aussi tenu de produire des écrits (préconisations à l'employeur, qui devra ensuite justifier du non-suivi de ces préconisations du médecin du travail par écrit). L'entreprise est soumise à une obligation légale de résultat en matière de médecine du travail, mais maintenant, la responsabilité serait partagée avec le médecin du travail. Pour lui, l'esprit de la médecine du travail est en train d'évoluer. Historiquement, la médecine du travail avait été aux mains de

penseurs « droitiers », avec par exemple le prix Nobel à Alexis Carrel qui voyait cette discipline comme un outil de sélection et d' « adaptation de l'homme au travail ». De là découla le principe de médecine du travail sous l'égide de l' « apte » ou « inapte » au travail... La société évolue, la médecine du travail aussi, est son esprit tend plus vers « l'adaptation du travail à l'homme », et donc vers un souhait sociétal d'évolution vers la prévention primaire.

Nous nous réjouissons de cette tendance, si en effet elle permet une véritable analyse des risques auxquels sont soumis les salariés de notre entreprise, et en conséquence une prise de conscience de la nécessité de prévention. Mais comme pour leur rapport annuel, les médecins du travail vont-ils, réellement, se mettre à produire des écrits dans l'exercice de leur mission ?... Les élus du CE ont toutes les raisons de s'inquiéter sur l'application réelle de telles évolutions.

✓ **COMPTE RENDU DU CCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUILLET 2016**

Présentation du Contrat d'Objectifs et de Moyens 2016

Les résultats des arbitrages conclus la veille du CCE sont loin d'être favorables à France télévisions.

Alors que les projections de la direction financière estiment des besoins de financement supplémentaire à hauteur de 150 M€, l'équation du COM prévoit 80 M€ de ressources supplémentaires et 70 M€ d'économies dont 50 M€ sur la masse salariale.

Conséquence, un départ sur deux ne sera pas remplacé, soit 500 suppressions de postes d'ici

2020. En dépit de l'ampleur de cette réduction d'effectifs, il n'y aura pas de licenciement, pas de PSE ni de plan de départ volontaire. Chaque départ en retraite fera l'objet d'un examen approprié.

Face à cette nouvelle saignée sur l'emploi, une motion a été adoptée par des élus du CCE pour exprimer leur indignation et mettre en cause la responsabilité du gouvernement dans cette politique.

Au cours des débats, les élus ont mis en évidence que les régions de France 3 et les Outre-mer fourniraient une fois encore l'essentiel des efforts d'économies.

De plus, nous avons les plus grands doutes sur la sincérité d'un plan d'affaire prévoyant 50 M€

par an sur 4 ans pour financer la totalité des projets de développement, quand on sait que

la Chaîne Info, à elle seule, nécessiterait 15 M€ par an.

Projet d'évolution de l'organisation du réseau régional de France 3

A l'occasion du CCE, la direction a réalisé un document complémentaire. Il y est annoncé la

création de nouvelles émissions de réseau (une par an d'ici 4 ans) et l'augmentation des

PAE. Questionnée sur le périmètre de diffusion des programmes régionaux, Dana Hastier répond que l'éditorial doit être « pertinent ». « *On fera des programmes à géométrie variable suivant les périmètres. Le directeur régional qui aura trois antennes en charge ne sera pas là pour passer un rouleau compresseur. On devra définir le bon périmètre éditorial.* » Elle insiste sur le travail d'équipe. « *Ce ne sera pas une dictature Il y aura des bonnes idées ensemble, on fera des erreurs ensemble, il y aura des réussites qu'on partagera.* ».

A propos des éditions de proximité, suite à la fermeture des Locales de Tours et Bourges, les élus ont demandé à la direction d'arrêter de jouer sur les mots. Quelle est l'orientation stratégique en la matière ? A-t-elle l'intention de supprimer l'info de proximité au prétexte que le coût de sa diffusion (5 à 10 M€ par an) serait trop élevé ? Et dans ce cas, va-t-on transformer les Locales en BIP ? Et que deviendront les PTA qui y travaillent ? M. Letranchant se défend mollement en annonçant l'ouverture d'un BIP à Pontarlier...

Encore une fois la direction semble suivre à la lettre les recommandations du rapport Schwartz qui préconisait un rééquilibrage entre la localisation des moyens humains et matériels

et la réalité des bassins de vie. « *Le dimensionnement du maillage local pourra être repensé et rééquilibré* » expliquait-il, « *certains effectifs redéployés en fonction des besoins des territoires et de leurs évolutions, certains bureaux supprimés, réduits ou déplacés en s'appuyant notamment sur la réforme de l'information locale.* »

Pour ce qui concerne les PAE, Mme Hastier évoque le créneau du samedi après-midi. Or, comme le font remarquer les élus, cette plage était historiquement dédiée aux émissions régionales régulières. Elle ne serait donc plus ouverte qu'à des prises d'antenne exceptionnelles...On mesure toute la différence !

A propos de la régulation d'activité les élus ont demandé comment allait se faire l'allocation de

moyens d'un établissement vers un autre. Cela s'imposera-t-il à un directeur régional ou aurat-

il le droit de refuser ? Pour M. Montels, chaque région disposera de ses moyens propres mais il n'est pas envisageable de ne pas prêter des moyens qui ne seraient pas utilisés.

« *La coercition, ça ne marche pas précise Mme Ernotte, ce qui fonctionne c'est l'incitation à coopérer* ».

Les élus ont aussi évoqué l'inquiétude des services d'antenne qui auront deux responsables,

l'antenne programme et le numérique, avec tous les troubles que peut causer l'organisation

matricielle. les élus ont rappelé que l'info consultation dont les grands principes sont encadrés par l'accord de méthode devrait permettre d'analyser les projets de façon assez fine. Même si le projet de réorganisation est global, il conduit à l'élaboration de 12 projets spécifiques, avec une organisation notablement différente en fonction du dimensionnement des régions. En terme d'effectifs par exemple, l'échelle va de 1 à 5 entre le Val de Loire et le Grand Est...

Le DRH de France 3, Monsieur Godard reconnaît que la capacité de mutualisation sera différente entre les directions sur les ressources humaines, la finance, les moyens techniques... Pour lui, il faudra savoir faire vivre ces différences au sein du réseau. « *Il y aura des étapes, avec des administrateurs d'antenne qui n'existeront pas partout* » (...) «

Pour le pôle Nord-ouest, qui connaît les plus grosses transformations (passage d'un Pôle issu de 3 régions à 5 nouvelles régions), il faudra adapter l'organisation en tenant compte de ce qui existe et qui marche. »

(...) « Ainsi la gestion d'antenne, qui a été mutualisée, restera centralisée à Rennes, au niveau

des délégués antennes/programmes... ».

« Il y aura des adaptations, qui pourront être temporaires ».

Info 2015 Phase 2

Info 2015 est un mauvais projet qui mettra à mal le pluralisme de France télévisions. Les salariés ne s'y retrouvent pas, surtout ceux issus de France 3. Pour Mme Ernotte, le projet est ancien, il a déjà été débattu, il y a un désaccord de fond, mais la fusion est inéluctable dans un groupe public comme FTV.

Pour les élus, rien n'est inéluctable. Que ce soit pour Radio France, groupe public qui a su conserver des rédactions différentes (sans s'interdire des mutualisations intelligentes), à l'Assemblée où LCP et Public Sénat qui partagent pourtant le même canal hertzien ont des structures totalement séparées, en passant par FTV où, dans les régions, la même direction a décidé de maintenir à l'écart les correspondants régionaux de France 2 et les rédactions régionales.

Michel Field affirme passer son temps à donner des gages de l'indépendance des rédactions

mais il continue le mouvement de fusion. Le service politique déménagera en octobre pour ne pas avoir à le faire après les présidentielles *« ce qui décalerait tous les wagons qui suivent. »*. En même temps, conscient de l'hyper sensibilité du dossier, M. Field veut limiter la fusion à une conférence de rédaction commune, mais on va laisser dans un premier temps son autonomie à chacun des deux services. *« On veut être ferme sur la ligne mais souple dans la mise en œuvre, car ce service va être en sursis pendant cette période. »*.

✓ INFORMATION SUR LA METHODE DE TRAVAIL EN VUE DE L'INFO/CONSULT SUR LE PROJET DE REORGANISATION DE FRANCE 3 REGIONS

Les représentants à l'IC-CHSCT se sont réunis le 7 juillet dernier à Paris. Ils ont élaboré une méthode de travail en vue de la consultation sur le projet de réorganisation de France 3 Régions. Ils seront aidés dans leurs travaux par le cabinet SECAFI.

L'objectif est d'associer le plus largement possible tous les salariés concernés et impactés par la restructuration, que cela soit au niveau national, à l'échelon des pôles mais également des antennes.

Le 05/09 aura lieu la réunion du Comité de Pilotage de l'IC-CHSCT constitué de l'ensemble des représentants des élus de l'IC-CHSCT.

Le 08/09 aura lieu la réunion de la Commission Mixte, qui rassemble au niveau du pôle la Commission Economique du CE ainsi que les représentants à l'IC-CHSCT de chaque antenne du pôle.

Ces deux réunions ont pour objectif de déterminer les thèmes d'études ainsi que les métiers impactés qui devront faire l'objet d'une étude plus approfondie, avec des ateliers qui auront lieu soit dans les antennes, soit au niveau du pôle, soit à Paris.

Le 20/09 aurait lieu la réunion des groupes thématiques (1 par pôle). La date sera prochainement confirmée ou décalée si un CE est prévu ce jour-là dans un des pôles.

lieu la réunion des groupes thématiques (1 par pôle). Exemple de thèmes d'étude : le numérique, qui est au cœur du projet de restructuration. Autre thème : la gouvernance et comment organiser les choses dans la nouvelle organisation. Le matin sera abordé le bilan de l'existant, l'après-midi les risques RPS et autres. Ces groupes seront animés par des experts de SECAFI. Un même thème pourra être abordé dans plusieurs pôles, car les pratiques sont différentes.

Les 27-28 et 29 septembre auront lieu les ateliers métiers également animés par SECAFI. Un diagnostic des conditions d'exercice sera réalisé, ainsi que la détermination des risques liés au projet sur la santé au travail. Exemple de métiers impactés : les IRH, dont la charge de travail est accrue dans la nouvelle organisation, en particulier avec de nouvelles compétences en matière de paye notamment, comme premier interlocuteur des salariés pour leurs questions. Autre métier : Pilote Web, dont la fonction actuelle est scindée en deux et où les salariés en poste actuellement ne se retrouveront pas forcément.

Entre le 10 et le 15/10 : réunion du Comité de Pilotage à confirmer.

Le 26/10 : envoi du rapport SECAFI

Les 8 et 9/11 : consultation de l'IC-CHSCT.

L'éventualité d'une réunion extraordinaire des CHSCT d'antenne a été abordée. La direction nationale aurait préféré une réunion des CCHSCT de pôle, mais pour le PNE, cette instance n'existe plus, et il semble important qu'au niveau de chaque antenne, l'information soit donnée aux Chefs de Centre pour les responsabiliser sur les risques de RPS sur tel ou tel salarié.

La DRH du PNE Catherine Bayol confirme les CHSCT pourront se tenir, le 10, 14 ou 15 novembre. Ce seront les CHSCT du 4eme trimestre avec un point sur la réorganisation, ou bien en réunion extraordinaire.

Les 17-18 novembre : consultation du CE

Les 28-29 novembre : consultation du CCE

Tous les salariés du pôle Nord-Est sont invités à se rapprocher de

- leur représentant à l'IC-CHSCT

- Amiens : Arnaud Wust
- Besançon : Eric Debief
- Dijon : Tiphaine Pfeiffer
- Lille : Bruno Espalieu
- Nancy : Patrice Boumokonja
- Reims : Annabelle Igier
- Strasbourg : Yvonne Roehrig

- ou bien de la Secrétaire de l'IC-CHSCT Annabelle Igier de Reims

S'ils désirent aborder la question, faire remonter leurs remarques ou inquiétudes ou participer aux ateliers proposés.

✓ QUESTIONS DIVERSES

- Refonte du site internet :
Le site internet « FTV info » a évolué vers le site « France Info ». Les élus ont été très choqués de constater, comme de nombreux téléspectateurs-internautes, que les chaînes de France 3 Régions et d'outremer avaient disparues du site mobile ! (téléphones et tablettes) ! Sur le site internet, les onglets ont été relégués en bas de page, sans rubrique claire comme c'était le cas sur l'ancien site. Sachant que nos contenus sont de plus, voire majoritairement visionnés sur les appli mobile, nous avons tout lieu de nous inquiéter ! La direction du pôle en a discuté avec la direction nationale, qui a répondu qu'il s'agissait d'un oubli !!!! Et que cela allait être corrigé prochainement !...

- Pourquoi le décès d'un salarié est uniquement effectué dans l'antenne concernée et non pas dans toutes celles du Pôle ?
La communication est effectuée par mail dans l'antenne concernée, mais elle est également disponible dans Monespace du Pôle Nord-est. Il est possible de s'abonner à la newsletter pour recevoir toutes les informations.

- L'identité des antennes régionales a été évoqué au CE de juillet. Pourquoi les émissions transfrontalières, qui font partie intégrante de l'identité de plusieurs antennes dans le Pôle, ont-elles disparues ?
Il appartient aux futurs directeurs de région de rétablir ou non ces émissions.
L'une des raisons de l'ouverture du BIP de Pontarlier est le traitement de l'actualité en Suisse.

- Périodes d'essai à la chaîne Info : les personnels PTA bénéficient d'une période d'essai de 3 mois renouvelable, pas les journalistes.

- le 13 septembre, les élus du CE recevront les documents de la direction sur la déclinaison par pôle de son projet de réorganisation de France 3.

Prochain CE extraordinaire : 13 septembre

Prochain CE ordinaire : 23 septembre

Prochain CCE : 28 et 29 septembre

Vos élus  se tiennent à votre disposition